

- COMPTE-RENDU - RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 28 MAI 2021

Monsieur le Maire nomme un secrétaire de séance : Monsieur Christophe MARTIN.

PRESENTS :

Hervé HUBER, Maire ;

Colette ROSTAN, 1ère Adjointe ; Guy HAQUELLE, 2ème Adjoint ;

Axel BARDIN, Géraldine CLEMENTZ, Patrice DEBART, ~~Isabelle DE MAURAIGE~~, Patrick GUYOT, Serge LEROY, Fabienne LOZANO, Christophe MARTIN, Patrick QUINQUENEL, ~~Virginie STEPHAN~~, Guillaume STEVENS et Rudy VARGA formant la majorité des membres en exercice.

(Les noms rayés sont ceux des absents excusés)

POUVOIRS :

Isabelle De MAURAIGE à Axel BARDIN

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier conseil municipal, il est donc adopté.

Suite à l'intervention du Président de Châlons Agglo, Jacques JESSON, et du Directeur de l'AUDC, Éric CITERNE, sur le projet de transfert de compétence urbanisme à Châlons Agglo, suivie de l'intervention de Nicolas RUEFF, Président du FC St Gibrien/ Matougues, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20 et passe à l'ordre du jour.

DELIBERATION D2021/21 – Budget annexe lotissement Approbation du compte de gestion 2020

Les résultats 2020 sont les suivants :

- Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) : +0.46€
- Résultats antérieurs reportés :
- Résultats à affecter (recettes de fonctionnement) : +0.46€

- Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : -78 652.86€
- Solde des reports d'investissement : +121 326.40€
- Solde d'exécution d'investissement (report inclus) : +42 673.54€

Vote : Pour : 14 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/22 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT Vote du compte administratif 2020

Le CA est en tout point identique au compte de gestion du comptable. M. le Maire ne prend pas part au vote.

Vote : Pour : 12 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/23 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
Vote du budget primitif 2021

Le budget annexe lotissement s'articule ainsi :

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 527 316.74€

RECETTES : 543 962.83€

Section d'investissement :

DEPENSES : 567 866.85€

RECETTES : 567 867.29€

Il a été fait le choix d'inscrire le remboursement anticipé des 2 emprunts liés à ce lotissement : 82 380€ pour l'achat du terrain (qui court jusque 2029) et l'emprunt de 240 000€ de la création du lotissement qui est un emprunt à court terme et doit être remboursé en novembre 2022.

Vote : Pour : 14 Contre : / Abstention : /

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

Subvention aux associations 2021 :
Demande du FC Saint-Gibrien-Matougues

Suite à l'intervention de Nicolas RUEFF sur les motivations de sa demande de subvention 2021, il est convenu de reporter une nouvelle fois la décision afin d'avoir plus d'éléments sur les projets du club car une réunion interne est programmée le lendemain du conseil.

Monsieur le Maire propose de passer à la question suivante.

DELIBERATION D2021/24 – Tennis club de Saint-Gibrien
Signature d'une convention avec la commune

Monsieur le Maire explique qu'il convient de reprendre une convention avec le club de tennis car la précédente est caduque.

Les conseillers présents ont reçu le projet de convention avec la convocation.

Le club en a eu connaissance, la commission sport l'a validée également.

Jérémy ROUX est le nouveau président du club, les statuts ont été changés et vont être transmis en préfecture.

Vote Pour : 13 Contre : / Abstention : /

Une conseillère ne prend pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux informations diverses.

INFORMATIONS DIVERSES

- Guillaume STEVENS fait un point sur l'aire de jeux : toujours en attente car problèmes d'approvisionnement de matière.
- Serge LEROY fait un point sur le syndicat de démoustication : suite à l'annonce du départ de la commune de Fagnières, le syndicat s'y est d'abord opposé. Mais la délibération n'étant pas conforme, elle a dû être reprise. Lors de la dernière réunion, la commune de Fagnières était cette fois représentée et ils ont pu exposer les raisons de leur volonté de départ. Le syndicat a finalement accepté que Fagnières se retire. Cela va engendrer un surcoût pour les communes restantes et chacune va devoir se positionner également sur le départ de la commune membre.
- Guy HAQUELLE présente le rapport du groupe de travail sur la sécurisation de l'arrêt de bus Rue de Fagnières. Il préconise de garder l'ancien, de le rénover et de démonter et vendre le plus récent de l'autre côté. Un débat a lieu entre les élus et il est décidé de garder l'ancien en le rénovant. Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour s'occuper de cette rénovation. Le groupe est ainsi constitué par Axel BARDIN, Guy HAQUELLE, Fabienne LOZANO, Colette ROSTAN et Rudy VARGA. Colette ROSTAN va se renseigner sur l'obligation du totem auprès de la SITAC car l'actuel datant de la STDM est mal en point. En ce qui concerne les barrières, les élus décident de les maintenir en place.
- Aménagement autour du château d'eau : l'engazonnement n'est pas satisfaisant. Artopia accepte désormais de prendre en charge la 1^{ère} tonte non incluse dans le devis initial afin de voir ce que cela donnera ensuite. Si le résultat n'est toujours pas satisfaisant, Artopia envisagera de tout reprendre.
- Travaux RD3 : manque de terre pour envisager une bonne pelouse dans l'espace vert, le devis a dû être revu en conséquence. Cela représente 6480€ supplémentaire que le budget peut prendre en charge. Il faut que la commission environnement se penche sur un projet à réaliser à l'automne ou en 2022 sur cet espace.
- Travaux au barrage : le garde-corps est commandé, il y a 6 semaines de délai. L'employé communal va voir pour créer des merlons.
- Pont des vaches : les barrières visant à fermer la route aux véhicules à moteur devraient être posées pour le 1^{er} juillet.
- Peupliers derrière le terrain de foot : l'employé communal se charge de contacter les entreprises, il a pris attache avec Guy Sauvage qui a fait tomber les siens récemment.
- La fiche projets équipements sportifs a été envoyée à tous pour les projets sur les années à venir. 5 pôles : terrain multisport/agrès fitness/ parcours santé/ parcours sur pilotis sont envisagés.
- PLUi : délibération à prendre sur le transfert de compétence urbanisme à Châlons Agglo avant le 30 juin.
- Prochain conseil municipal le 22/06 à 18h30
- Bilan annuel avec les habitants programmé les 17, 18 et 19 septembre.
- Colis de fin d'année/ repas : il faudra l'évoquer lors du prochain conseil. Fabienne Lozano va prendre attache avec Fagnières pour les colis.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et clôture la séance à 21h47.